

DU 26 OCTOBRE 2023

N°049/2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 11
- absents : 03
- procurations : 00
- votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Coudes dûment convoqué, s'est réuni extraordinairement sous la présidence de Monsieur Laurys LE MARREC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 octobre 2023

Présents : Alain CHIGROS, Mary COURTIAL, Annie DELAIR, Alain GAUCHET, Sylvie GAYDIER, Robert MARLHOUX, Laurys LE MARREC, Guillaume MITON, Rodolphe PORCHERON, Geneviève POULAIN, Gérald TOURRAILLE

Absents : Céline BIGAY, Ségolène JUILLARD, Chantal SOLEILLANT

Secrétaire : Robert MARLHOUX a été élu secrétaire

Objet : Vœux refus permis exclusif de recherche à la société Sudmine

Ayant appris de manière fortuite le dimanche 17 septembre qu'une consultation publique était en cours depuis le 4 septembre 2023 au sujet de l'octroi d'un permis exclusif de recherche de mines de lithium et hydrogène natif dit permis « Vinzelle » sur un territoire touchant majoritairement les Communes de Coudes, de Parent et de Vic-le-Comte et déposé par la société Sudmine SAS.

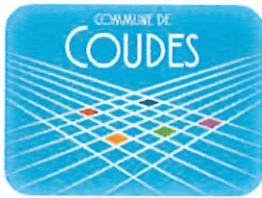
Ayant constaté que les élus directement impactés par ce projet n'ont reçu aucune information au préalable de votre société Sudmine SAS ni de celle de l'Etat alors que les services de la DREAL du Puy-de-Dôme ont connaissance du dossier depuis le 15 décembre 2022 et ont rendu un avis favorable le 11 mai 2023.

Ayant cependant adopté une position de sagesse en ne s'opposant pas au projet immédiatement avant d'avoir pu obtenir toutes les informations nécessaires à la compréhension du sujet et à ses implications futures.

Nous avons demandé le report de la consultation pour pouvoir rassembler toutes les connaissances nécessaires à l'acceptabilité de ce projet et pour permettre à nos citoyens de se forger leur opinion.

Nous avons demandé une réunion publique afin d'échanger avec les citoyens et les responsables de Sudmine et de l'Etat.





DU 26 OCTOBRE 2023

- ✚ Constatant que le périmètre du PER affecte essentiellement le tissu urbain de la commune de COUDES en y incluant l'espace Marius Chigros en bord d'Allier ;
- ✚ Constatant qu'aucune réponse solide n'a pu être apportées par la société Sudmine aux questionnements sur les impacts environnementaux et sur le bâti lors de la prospection et du forage en phase 3 ;
- ✚ Constatant que le procédé de séparation du lithium dans une solution aqueuse n'est pas maîtrisé à l'aveu même du porteur de projet ;
- ✚ Constatant que l'entreprise n'a pas identifié, ni prévenu les acteurs économiques du secteur qui ont besoin de la ressource en eau (Banque de France, CGP, Sainte-Marguerite) ;
- ✚ Constatant qu'aucun risque n'a pu être clairement explicité et qu'aucune réponse n'a été apportée à nos interrogations ;
- ✚ Constatant que l'assise financière de l'entreprise est faible pour couvrir les risques, que ses ressources juridiques, techniques et réglementaires sont limitées ;
- ✚ Constatant que la gestion de la ressource en eau sur le bassin de l'allier est devenue problématique et que ce projet impacterait de fait cette ressource ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Coudes, à l'unanimité des membres présents, émet le vœu d'un refus de permis exclusif de recherche à la société Sudmine de la part des services de l'Etat.

Décision prise à l'unanimité des membres présents
Fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie, le 26 octobre 2023

Le Maire

Laurys LE MARREC